

# Service de vidange des installations septiques de la MRC de Lotbinière

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016, la MRC de Lotbinière prend en charge un service de vidange des installations septiques résidentielles et de villégiatures sur son territoire.



## Pourquoi faire la vidange des installations septiques ?

La vidange collective des installations septiques comporte plusieurs avantages autant pour le propriétaire et la municipalité que pour l'environnement.



### Le propriétaire

- Des frais de vidange moins élevés
- Coût de la vidange inclus dans le compte de taxe
- Gestion simplifiée de la vidange
- L'entretien régulier d'une installation septique en prolonge la durée de vie



### La municipalité

- Assurance que la vidange est effectuée selon la réglementation en vigueur
- Comptabilisation facilitée des preuves de vidange
- Service d'un entrepreneur qualifié et reconnu, atténuant le risque de déversements illicites



### L'environnement

- Préservation des nappes d'eau souterraines et donc des sources d'eau potable
- Amélioration de la qualité des cours d'eau et des écosystèmes



## Modalités de vidange

### Résidences concernées

Les résidences visées par le programme sont celles qui ne sont pas raccordées à un système d'égouts municipal ou privé.

### Période d'opération

- Du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2017
- Entre 7h00 et 18h00 du lundi au vendredi

### Avis

- Un avis sera envoyé au propriétaire au moins 2 semaines avant la période de vidange.
- L'entrepreneur réalisera la vidange dans un délai de 2 semaines.



### Accessibilité au site

Le propriétaire a le devoir de maintenir un accès visible au site en tout temps lors de la période de vidange et de dégager son installation.



### Fréquence des opérations

- Résidence permanente ( $\geq 180$  jours/an) : une fois aux deux ans
- Résidence saisonnière ( $< 180$  jours / an) : une fois au quatre ans



### Technique de vidange utilisée

- Fosses septiques non scellées : vidange sélective
- Fosses septiques scellées et puisards : vidange totale
- Un « bon de vidange » sera laissé au propriétaire l'avisant de la réalisation de la vidange

# Service de vidange des installations septiques de la MRC de Lotbinière



## Tarif et mode de paiement

Le coût pour une (1) unité est fixé annuellement par résolution de la MRC de Lotbinière. Ce montant sera inclus dans le compte de taxes annuel.

Montant au compte de taxes annuel

Vidange régulière (2 ans) - résidences permanentes -	75,00 \$
Vidange régulière (4 ans) - résidences saisonnières -	37,50 \$
Vidange de plusieurs installations septiques pour la même résidence	Conditions particulières
Vidange supplémentaire	Non inclus
Vidange hors période	Non inclus



## Types d'installations septiques

Les propriétaires sont responsables d'aviser la personne en charge de la gestion des installations septiques de la MRC de Lotbinière de toutes particularités relatives à leur installation septique (absence d'installation, installation sous un patio, etc.).



### Fosse septique et puisard

- Fosse septique avant 2009 et puisard : aucune spécification particulière
- Fosse septique après 2009 : la vidange de la fosse septique comprise dans le service **n'inclut pas le nettoyage du préfiltre**



### Fosse scellée (rétention)

- Une seule vidange comprise dans le service
- Compte tenu de la particularité de ces installations, des modalités s'appliquent. Pour en savoir plus, veuillez nous contacter.



### Fosse avec traitement secondaire\* avancé ou tertiaire

- Fosse septique associée à ces systèmes : aucune spécification particulière
- La vidange de la fosse septique ne substitue pas à l'entretien qui doit être réalisé par le fabricant

\* Bionest, Écoflo, Enviroseptic, etc.

Les installations suivantes ne sont pas incluses dans le service : Hydro-kinétique, fosse septique avec traitement tertiaire DPEC. Si vous avez une installation de ce type, veuillez nous en aviser.

Installations



Septiques



## Pour information :

6375, rue Garneau  
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

418-926-3407 poste 215  
septique@mrclotbiniere.org